

## Comparaison des fédérations d'ingénieurs en Angleterre, Allemagne, Italie et France EC-UK, VDI, CNI et IESF

	UK	Germany	Italie	France
Situation associative principale des ingénieurs	Institutions professionnelles	Associations Scientifiques/Techniques	Ordres régionaux	Associations d'Alumni
Nombre d'ingénieurs	1 M	1,4 M	0,5 M	1 M
Dont Master	30%	30%	100%	100%
Dont Chartered (UK) Ou ordre (Italie)	230 000		250 000	
Fédération officielle	EC-UK	DVT (VDI et VDE)	CNI (ordre national)	IESF
Fédération effective	EC-UK	VDI	CNI	IESF
Statut	Charte Royale	privé	Décret Présidence / Ministère Justice	privé
Membres	Institutions	Ingénieurs	Ordres régionaux	Associations d'Alumni
Membres directes	36 institutions	160 000 ingénieurs	109 ordres régionaux	200 associations
Membres indirectes	500 000	NS	250 000	160 000



**IESF**  
SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET  
SCIENTIFIQUES DE FRANCE

Ingénieurs cotisants yi techniciens pour UK				
Cotisation Ingénieur/an	35/45 €	120 €	250 €	70 € (40/150)
Total cotisations perçues	20 M€	19 M€	50 M€	11 M€
Part reversée fédération	3,5 M€	19 M€	6 M€	0,5 M€
	Statutaire	Direct	Statutaire	Volontaire associations
Effectif salarié fédération	environ 10	140	14	5
Filiales	none	environ 10	none	none
Effectif des filiales		700		
Activités	référentiels édu/prof Code éthique Registres Autorité compétente Dir 2005/36/CEE	échanges soc savantes promo ingé et sciences particip éducation Formation Conférences Publications Normes	Registre Contrôle compétences Représentant de la profess auprès gouvernement Autorité compétente pour Directive 2005/36/CEE	



## Remarques

UK : Les ingénieurs cotisent à une institution essentiellement pour figurer sur un registre et mieux pour devenir « chartered engineer » qui sans être obligatoire est honorifique, est exigé pour la signature de certains documents officiels et enfin est reconnu internationalement. L'EC-UK a par charte royale la charge d'habiliter les institutions à inscrire les ingénieurs dans les registres officiels et à délivrer le précieux « charter engineer ». Pour cela les institutions sont tenues de verser l'intégralité des cotisations à EC-UK qui en conserve 1/3 et leur en reverse environ 2/3 (en pratique c'est un peu plus compliqué car les institutions versent les cotisations à un autre organisme ETB ou Engineering UK qui lui fait les reversions).

ALLEMAGNE : Les ingénieurs cotisent à VDI sans aucune obligation mais parce que c'est l'association qui les représente le mieux et qui leur apporte des services appréciés. VDI n'est pas une fédération mais une des associations scientifiques et techniques qui a pris le pas sur les autres. VDI a donc directement des ingénieurs comme adhérents. Par ses statuts VDI a des tâches très larges au point d'avoir créé une dizaine de filiales à caractère commercial et de couvrir au total 820 salariés soit un CA approximatif de 120 M€ ? De plus et indépendamment pour exercer le métier de consultant (environ 4% des ingénieurs) dans un « Lander » il est obligatoire pour exercer de se faire certifier par la chambre des ingénieurs de ce Lander (il y en a 16).

ITALIE: Les ingénieurs cotisent à l'ordre régional de leur région (province) pour être habilités à signer des documents officiels et par obligation pour certains emplois. Ils figurent ainsi sur le registre régional des ingénieurs. Le CNI, ordre national, et les ordres régionaux ont pour mission principale d'accepter, ou de refuser, les ingénieurs dans l'ordre suivant des critères agréés par le Ministère de la Justice.